



Véhicule d'occasion de pap : vice caché ?

Par **regis**, le **25/01/2008** à **15:31**

Bonjour,

j'ai acheté un véhicule d'occasion à un particulier le 04 décembre 2007 (6500€)

Il y a une semaine environ, il tombe en panne, immobilisé. Après diagnostic, il s'avère qu'il est nécessaire de changer le moteur complet pour un devis estimé à 7900€. Je voudrais savoir quel recours je peux avoir auprès du vendeur ? quelles démarches dois-je faire pour faire prendre en charge ces frais ? faudra-t-il déterminer s'il y a eu oui ou non un vice caché ? je n'ai pas d'assistance juridique avec mon assurance... merci de votre attention

Régis

Par **Erwan**, le **26/01/2008** à **00:07**

Bjr, il est important de savoir si l'origine du problème est antérieure à l'achat, il convient aussi de savoir si le vendeur en avait connaissance, ce qui établirait sa mauvaise foi. Il faut voir aussi si le vice était visible ou caché...

Il est préférable de faire annuler la vente.

La somme est supérieure à 4000 Euros, c'est donc le tribunal d'instance qui est compétent : soit le tribunal du domicile du vendeur, soit celui du lieu de la livraison.

Vérifiez bien que votre assurance auto ne prévoit pas cette assistance, c'est rare.

Tentez de résilier la vente à l'amiable.